

Université de Genève
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX

DIES
ACADEMICUS
1977

1977

RAPPORT DE GESTION DU RECTORAT

Depuis la date de la rédaction de son précédent rapport, le Rectorat a siégé durant un peu plus de 200 heures. Il serait vain de vouloir mentionner ici les multiples problèmes qui ont retenu son attention au cours de cette année qui coïncide avec la fin de la période administrative 1974/1977. Nous nous limiterons donc au rappel de quelques activités qui nous paraissent plus particulièrement intéressantes. A tous ceux qui souhaiteraient mieux connaître ce que fut l'activité de l'Université durant l'année écoulée, nous recommandons la lecture de notre Bulletin d'information mensuel. Grâce à la compétence et au dévouement de ses membres, le Service de presse et d'information de l'Université permet, par le truchement de ce Bulletin, de connaître les travaux, les recherches, les décisions, les réalisations de tous les organes qui assument des responsabilités au sein de l'Université et concourent à son nécessaire développement.

Une fois encore, le Rectorat s'est efforcé de donner consistance à quelques-uns au moins des objectifs mentionnés dans son Programme 1974-1977. Certains ont été atteints; d'autres sont en voie de l'être. Mais il reste encore beaucoup à faire. La cérémonie du Dies Academicus offrira au recteur l'occasion de dresser un bilan de cette période administrative vue sous l'angle du Programme du Rectorat.

Dans le souci d'alléger au maximum ce rapport de gestion, nous renonçons délibérément à y mentionner les facultés et écoles. Chacune d'elles présente, dans cette brochure, son propre rapport d'activités. Mais il va sans dire que le Rectorat ne vit que pour et par les facultés et écoles auxquelles sont confiées les tâches d'enseignement et de recherche qui constituent, en définitive, la seule fin de l'Université.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

Le Rectorat est assisté tout au long de l'année par diverses commissions permanentes. Certaines existent depuis fort longtemps. D'autres, telles la Commission de l'enseignement ou la Commission des bibliothèques, sont de création plus récente. Ainsi n'ont-elles pas pu encore jouer pleinement le rôle qui leur incombe.

Nous ne parlerons pas, dans ce rapport, de toutes les commissions ad hoc ou groupes de travail qui assument, souvent à la demande du Rectorat, la responsabilité d'un projet particulier: p. ex. l'éducation permanente. Le Rectorat tient à exprimer sa très profonde gratitude à toutes les personnes, qu'elles appartiennent ou non à l'Université qui, à travers toutes ces commissions, lui apportent une vivante et féconde collaboration.

COMMISSION ADMINISTRATIVE

Conformément à sa mission, la Commission a abordé les différents domaines d'études qui la concernent, soit:

Projets d'organisation de l'administration

La Commission administrative a examiné et discuté des principales étapes de développement de l'administration universitaire. Un rapport a été élaboré par le directeur administratif; il sert à fixer les objectifs dévolus à chaque service.

Participation à l'élaboration des plans financiers pluriannuels

La Commission a pris connaissance du plan quadriennal, qui a été rendu public par la Commission de développement en automne 1976. Elle en a approuvé le contenu et surtout le principe d'une planification à moyen terme qui permet de faire passer, à travers les budgets annuels, des options de développement bien réfléchies.

Etablissement et modifications du projet de budget annuel

Le budget 1977 de l'Université a été, pour la première fois, conçu en tenant compte du plan quadriennal.

La progression très raisonnable de ce budget a fait qu'il a été largement admis par le Conseil d'Etat, puis par le Grand Conseil. Quelques coupures ont toutefois été faites, mais il faut constater avec satisfaction que celles-ci n'ont pas remis en cause les options prises par l'Université.

Fort de cette expérience, le projet de budget 1978 a vu le jour en étroite collaboration avec le Service de développement. Les méthodes de travail ont fait l'objet de longues discussions afin d'obtenir cette articulation indispensable entre plan et budget.

Problèmes de gestion et fonds universitaires

La Commission s'est penchée sur les demandes de crédit qui lui sont adressées en cours d'exercice. Elle a pu, grâce aux fonds dont elle dispose, faire face à des situations imprévisibles. Elle a également été sollicitée pour donner son avis pour des crédits d'équipement exceptionnels en dehors du budget annuel. Par ailleurs, elle a approuvé la requête de l'Université qui souhaite, d'une part, payer directement les équipements acquis et, d'autre part, pouvoir reporter, sur l'exercice suivant, les soldes de crédits de routine non utilisés au 31 décembre.

Une autre préoccupation a fait l'objet d'un large débat et d'une analyse juridique. Les fonds universitaires ne sont pas assez sollicités; il convenait dès lors de savoir s'il était opportun de modifier certains règlements — voire des chartes — pour permettre que ces sommes relativement importantes servent des buts conformes aux vœux des donateurs.

COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT

Au cours de l'année écoulée, la Commission et le Service de développement ont concentré tous leurs efforts sur les études qui devaient permettre la publication, en septembre dernier, du plan quadriennal 1977-1980.

Actualisation et contrôle des données du plan, relation avec le budget

Pour être un instrument d'orientation utile et efficace, le plan quadriennal doit faire l'objet d'un examen critique permanent. Le Service de développement a procédé à une analyse des écarts entre le budget 1977 et les données du plan ainsi qu'à une analyse des demandes budgétaires 1978 par rapport aux prévisions. Il est apparu que les données de base du plan ont été largement suivies, en particulier la croissance moyenne totale ainsi que les taux différenciés par faculté. En outre, 70% des demandes budgétaires 1978 recouvraient des projets inclus dans le plan.

Enquête sur les besoins des bibliothèques de facultés

Une première étape a été franchie pour servir de base au travail de la Commission des bibliothèques. Une enquête a été effectuée dans les bibliothèques de facultés et de sections dont les responsables ont exposé la situation et fait part de leurs problèmes. Ce tour d'horizon a permis de cerner les besoins de ces services, ainsi que les problèmes de gestions de locaux et d'équipement.

A l'issue de l'enquête, un rapport a été établi dont le but est de fournir à la Commission des bibliothèques les éléments d'une politique de développement.

Catalogue des programmes de recherche

Faisant suite au rapport préparé par feu le recteur Charles Rouiller, cette publication a reçu un accueil très favorable. Une description de l'ensemble des recherches de notre Université figure dans ce document, donnant ainsi une image du travail entrepris dans les facultés et écoles. Pour qu'un tel catalogue conserve toute sa valeur, il devra être périodiquement mis à jour et complété.

Catalogue des publications

Au moment de mettre en train le tome XVI du catalogue des publications, il est apparu nécessaire d'en revoir la forme, d'une part, en vue d'en réduire les frais d'impression, et d'autre part, pour tenter une coordination avec le catalogue des programmes de recherche. Le secrétaire général de l'Université a requis la collaboration du Service de développement pour la concrétisation de ce projet. Tous les membres de la communauté universitaire ont été invités à faire connaître leurs publications pour la période 1973-1976 en retournant les formules qui leur furent adressées à cet effet. Le travail est en cours et le catalogue devrait sortir de presse vers la fin 1977.

Inventaire de l'équipement et amortissement

Les études faites pour le plan quadriennal ont mis en évidence le problème de l'amortissement et de l'inventaire de l'équipement. Dans une période de restriction budgétaire, il est particulièrement important de mieux utiliser l'équipement existant, de rationaliser l'achat et de prévoir un plan d'amortissement.

Cette étude se poursuit et devrait aboutir à la mise en place d'un concept.

Planification suisse

Le service participe activement aux travaux de coordination de la planification sur le plan suisse et apporte sa collaboration à différents organes fédéraux. (Commission de planification de la Conférence des recteurs, Conférence universitaire suisse pour les taux de passage en médecine).

Enquête de l'Association des universitaires de Genève

Lancée en collaboration avec l'Université, son objectif était d'examiner quels sont les besoins en formation permanente et comment y répondre. Elle a servi de base à un intéressant séminaire, tenu en novembre 1976, et qui a permis de faire une synthèse des réponses reçues, sous la forme d'un rapport mis à la disposition des autorités universitaires et de la Cité.

Certificat en sciences de l'administration

Le Rectorat a chargé un groupe d'étude, assisté du Service de développement, de procéder aux travaux préparatoires en vue de la réalisation, par les facultés, d'un certificat en sciences de l'administration. Un premier rapport a été transmis au Collège des recteurs et doyens, qui a décidé de poursuivre l'étude et d'envisager l'établissement d'un programme pilote.

Diverses études ont été effectuées à la demande du Rectorat et ont donné lieu à une publication: p. ex. le taux de scolarisation des étudiants adultes dans les universités suisses et étrangères et l'analyse des coûts dans l'enseignement supérieur.

Le Centre de documentation

Il poursuit la tâche de centralisation de la documentation universitaire. La constitution d'une collection des procès-verbaux de l'Université et des principaux organes universitaires suisses et romands est achevée.

Dans une nouvelle phase, le Centre se propose de compléter la série des règlements d'études des facultés et d'élaborer un dossier historique des lois et règlements de l'Université.

Enfin, le Centre a pris en charge la normalisation des notices bibliographiques qui figureront dans le prochain catalogue des publications.

COMMISSION SOCIALE

Au cours des neuf séances qu'elle a tenues, la Commission sociale a retrouvé la plupart des problèmes qui avaient été l'objet de ses principales préoccupations en 1975/76.

La situation matérielle de nombreux étudiants continue lentement à se dégrader. Un groupe de travail, comprenant les assistantes sociales, un étudiant et le responsable du Bureau de placement, a été chargé de tenter de cerner l'évolution de la situation économique des étudiants depuis le début de la récession.

A la suite d'un premier rapport à la Commission sociale, cette dernière a décidé d'utiliser un crédit exceptionnel pour l'attribution d'allocations-logement à des étudiants ne satisfaisant pas aux normes habituelles permettant l'attribution d'une allocation d'études, mais justifiant malgré tout la nécessité d'une aide financière.

La Commission sociale est bien consciente qu'elle ne fait que répondre aux besoins urgents de quelques étudiants et qu'elle n'est pas encore en mesure, comme elle le désirerait, de pouvoir y répondre préventivement, avant que les problèmes ne se posent de façon aiguë.

L'expertise du Service social, mise sur pied en juin 1974, s'est terminée en novembre 1976 par la remise, à la Commission sociale, du rapport final de l'expert, M^{me} V. Lenoir-Degoumois. Il appartient maintenant à la Commission de poursuivre l'étude des conclusions fort intéressantes qui s'en dégagent et de proposer au Rectorat les mesures à prendre pour que puisse être réalisé le projet élaboré par cet expert. La Commission a, en effet, approuvé ce rapport dans ses grandes lignes.

Service social

Le Service social a constaté que le nombre d'étudiants demandant une aide financière et obligés de travailler à côté de leurs études pour les financer en tout ou partie, continuait d'augmenter. Les fonds universitaires ont à nouveau été très largement sollicités.

Service d'accueil des étudiants d'Outre-mer

Ce service relève que la situation des étudiants d'Outre-mer est de plus en plus fortement dépendante et souvent perturbée par l'évolution politique et économique de leurs pays d'origine.

En 1976, la responsable a travaillé de façon encore plus étroite avec les divers services d'accueil pour les réfugiés en vue d'arriver à une meilleure intégration et orientation des étudiants réfugiés, (latino-américains et vietnamiens surtout) dès leur arrivée à l'Université.

Service des activités culturelles

Le Ciné-club a commencé à utiliser une des aules d'UNI II dès l'automne 1976 pour des séances de cinéma entre 12 h. et 14 h. Le public a été très heureux d'apprendre qu'après des transformations de l'équipement des projecteurs, toutes les séances — soir y compris — pourront avoir lieu à l'aula Jean Piaget.

Les participants au cours de cinéma ont continué leur apprentissage de l'utilisation de la technique « Super 8 » et ont commencé à travailler sur une table de montage que le Service des activités culturelles a pu acquérir grâce à un don spécial.

Les participants au cours de danse-mouvement ont créé au mois de juin un spectacle pour enfants qui a rencontré un immense succès; il s'agissait d'une collaboration avec le théâtre de la « Lune Rouge ». En automne 1976, un cours de danse classique a attiré presque autant d'étudiants que le cours de danse-mouvement.

Le concert annuel du Chœur universitaire a été consacré à des œuvres de Stravinsky, — la Symphonie des Psaumes, le Renard et les Noces — sous la direction de M. Chen Liang-sheng.

Bureau du logement

Si, quantitativement, les possibilités de logement se sont nettement améliorées en ce qui concerne les célibataires, il n'en va pas de même pour les couples, surtout pour ceux qui ont des enfants. Pour eux, les logements assez grands avec un loyer correspondant à leurs moyens, ne sont pas assez nombreux et le Bureau du logement rencontre des difficultés à ce niveau.

Depuis une année des contacts réguliers et fructueux existent avec le groupe de coordination des directeurs de foyers pour apprentis, étudiants et jeunes travailleurs.

Service des sports

Il est réjouissant de constater que la participation des étudiants aux multiples activités organisées par le Service des sports universitaires continue d'augmenter. En revanche, les difficultés d'organisation des diverses activités s'accroissent également en raison du manque de locaux toujours aussi aigu.

Bureau de placement

Si l'on tient compte de la situation économique de 1976, l'on ne peut qu'être heureux que les offres d'emploi recueillies par le Bureau de placement aient vu leur nombre augmenter l'an dernier par rapport à 1975. Toutefois, il faut souligner que c'est au niveau des offres d'emploi émanant d'employeurs privés que l'augmentation s'est fait sentir, alors qu'une stagnation a été constatée au niveau des entreprises; or, les offres des entreprises sont souvent de plus longue durée que les offres des employeurs privés et assurent par là une meilleure stabilité aux étudiants.

Des contacts ont été pris l'an dernier par le responsable du bureau avec la Caisse cantonale de chômage; à leur suite une information concernant les étudiants licenciés ou diplômés a pu être systématiquement diffusée, par voie d'affichage et par l'envoi de circulaires aux étudiants concernés.

De l'Université à la vie active

Au moment où le problème des débouchés pour les jeunes universitaires semble se poser avec plus d'acuité, une enquête a été réalisée, à la demande du Rectorat de l'Université de Genève, dans le cadre du Département de sociologie par une équipe pluridisciplinaire.

Les résultats de cette enquête ont été publiés le 11 octobre 1976, dans un document d'environ 120 pages que nous tenons à la disposition des personnes intéressées.

La plus grande partie des titulaires d'un grade universitaire aboutissent dans le secteur public. La proportion est de l'ordre de 60% au moment de leur premier emploi et elle paraît tendre ensuite à augmenter encore. Au troisième emploi, elle est de 65%. C'est dire que le problème du placement des universitaires dépend principalement du volume des fonctions confiées à l'Administration publique. C'est là l'une des constatations les plus intéressantes de cette étude. Celle-ci montre aussi que beaucoup d'étudiants exercent une activité réellement professionnelle — petits emplois occasionnels non compris — au cours même de leur formation universitaire. Cette activité conditionne très souvent le poste qu'ils obtiennent une fois leur diplôme en poche. Ainsi, l'entrée au travail s'accomplit par étapes, sur une longue période de temps. Celle-ci peut durer plusieurs années.

Les volées étudiées dans l'enquête ont achevé leurs études entre 1971 et 1974. Les interviews ont eu lieu entre mars et juin 1975. La récession avait donc déjà commencé de faire sentir ses effets. Cependant, parmi ces universitaires, le nombre des sans emploi est nul. En outre, les personnes exerçant une profession notablement en-dessous de leur niveau de formation, ne représentent que 3 à 4% du total.

Toutefois, il conviendrait évidemment de suivre de près l'évolution de la situation. Il est très possible, en particulier, que les étudiants aient eu, depuis l'époque des interviews, davantage de difficultés à trouver des emplois, à faire des expériences professionnelles au cours de leurs études et, par conséquent, aussi à entrer dans

la vie active. Ceci sera à déterminer. Le Rectorat souhaite pouvoir continuer à recevoir la précieuse collaboration du Service de l'orientation universitaire — qui dépend de l'Office de l'orientation et de formation professionnelle. Semestre après semestre, depuis bientôt trois ans, ce Service s'efforce de déterminer les conditions de placement en emploi des nouveaux licenciés et diplômés universitaires.

Le Rectorat a invité ce même groupe pluridisciplinaire à poursuivre ses recherches, s'attachant plus particulièrement, cette année, à mieux connaître les besoins et les vœux des employeurs.

Bourses d'échanges universitaires

En 1976/77, l'Université a accordé 20 bourses d'échange à des ressortissants de 10 pays, pour effectuer des études dans les disciplines suivantes:

2 à l'ELCF	2 en géographie
1 en psychologie	1 en médecine dentaire
2 en SES	1 en lettres
1 à l'IUHEI	7 à l'ETI
1 en mathématiques	1 en pharmacologie
1 en droit	

Grâce à un crédit d'accueil mis à disposition par l'Université, les bénéficiaires de ces bourses ont été invités à de nombreuses manifestations organisées à leur intention et à celle des boursiers de la Confédération poursuivant leurs études à Genève.

Ce système d'échange de bourses a permis à 14 étudiants de l'Université de Genève de passer une année à l'étranger (France, Allemagne, Italie, Grande-Bretagne, Espagne, U.S.A., Pologne et U.R.S.S.).

Il semble qu'au cours de cette dernière année, le besoin de bourses s'est de plus en plus fait sentir et le Service des échanges a vu augmenter fortement le nombre d'étudiants et de jeunes licenciés et diplômés cherchant à en obtenir une pour se rendre à l'étranger.

COMMISSION DES BÂTIMENTS

Tout au long de l'année, la Commission des bâtiments s'est efforcée de mettre à la disposition de l'Université, pour les enseignants, leurs collaborateurs scientifiques, le personnel administratif et technique et les étudiants, des locaux les plus adaptés aux besoins engendrés par la croissance des effectifs, l'évolution des méthodes pédagogiques et celle des techniques de la recherche. Malgré des moyens limités, elle a pu, par des rocades et des aménagements, mener à bien l'ensemble de ses projets en mettant l'accent sur l'aspect qualitatif des réalisations. A ce propos, elle a bénéficié, grâce au budget ordinaire des travaux d'aménagements et de transformations des locaux universitaires, et au crédit de relance voté au printemps 1976 par le Grand Conseil, d'un crédit global de Frs. 2.250.000.—.

Au nombre des réalisations importantes exécutées grâce à ce budget, il convient de mentionner tout spécialement:

- l'aménagement de locaux dans l'Ecole de chimie pour la Section de biologie;
- l'adaptation des locaux libérés par les médecins-dentistes dans l'Institut de médecine dentaire;
- la remise en état des fondations de la Villa Rigot;
- la création de 2 salles supplémentaires dans UNI II.

A côté des objectifs à court terme, la Commission a porté son attention sur les réalisations suivantes: le projet des Evaux, ceux de Sciences II/5^e étape et de Sciences II/étapes 6 à 9, la construction du Centre médical universitaire, des Augustins, du bâtiment pour la Section de médecine dentaire.

Projet des Evaux

Après avoir suivi avec attention le développement du projet de transfert, aux Evaux, de la Faculté des sciences, la commission a pris note des oppositions exprimées à ce sujet par les communes concernées et a prévu des mesures pour que l'Université puisse faire face, sans trop de difficultés, à une nouvelle période d'étude d'implantation de bâtiments universitaires dans un autre site.

Science II, étape 5

Commencé en 1975, ce bâtiment, conformément au planning initial, sera mis à la disposition des utilisateurs en automne 1978. Les locaux alors libérés dans d'autres bâtiments par les utilisateurs de la nouvelle construction ont été insérés dans un programme de rocaes.

Sciences II, étapes 6 à 9

La Commission a fait établir le programme général d'un bâtiment devant être construit en bordure du boulevard d'Yvoy, dans le secteur de l'Arve.

Centre médical universitaire

La progression du chantier est conforme au programme des travaux.

Les Augustins

Le 20 avril 1976, le chantier de construction du bâtiment de la Fondation de l'immeuble pour cours de perfectionnement professionnel a été ouvert. Le rythme soutenu des travaux permettra à l'Université de mettre à disposition de l'Ecole de traduction et d'interprétation, dès l'automne 1978, les locaux qui lui ont été réservés là pour dix ans au moins. Le transfert de l'ETI donnera l'occasion de procéder, dans le secteur des Bastions, à un remodelage des surfaces.

Médecine dentaire

L'extension de la clinique de pédiatrie a permis, selon une planification générale du secteur du Centre hospitalier universitaire, de transférer la Section de médecine dentaire de ses anciens locaux de la rue Lombard dans ce nouvel immeuble, qu'elle occupera jusqu'au jour où définitivement elle rejoindra, dans le Centre médical universitaire, la Section de médecine fondamentale notamment.

Occupé dès l'automne 1975, ce bâtiment a été officiellement inauguré le 10 novembre 1976. A cette occasion, la Section a organisé une journée « portes ouvertes » particulièrement attractive et fréquentée.

La Commission des bâtiments, consciente des effets restrictifs que peut avoir la situation économique sur tout projet de développement des moyens mis à la disposition de l'Université, s'efforce et s'efforcera encore de mieux répartir si possible locaux et installations en fonction des besoins des utilisateurs.

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT

La Commission de l'enseignement est l'avant-dernière née des commissions consultatives du Rectorat. Elle est composée de membres de toutes les catégories du corps enseignant, d'étudiants et de deux personnes extérieures à l'Université.

Le Règlement de l'Université lui assigne la mission suivante:

- être un lieu de réflexion sur l'enseignement;
- s'intéresser aux problèmes généraux de l'organisation et du contrôle des études, à la didactique universitaire et aux moyens d'en évaluer l'efficacité;
- prendre connaissance des principales recherches effectuées dans ce domaine, en susciter ou en organiser, le cas échéant, et tenter d'en regrouper les résultats;
- étudier les problèmes de coordination entre l'Université et les autres ordres d'enseignement;
- faire connaître les informations qu'elle a recueillies et formuler les recommandations qu'elle estime utiles à l'amélioration de l'enseignement dispensé par l'Université.

Au cours des premières séances qu'elle a tenues durant le semestre d'hiver 1976-77, la Commission s'est penchée sur un certain nombre de problèmes, dont nous citons les principaux, intéressant l'Université dans son ensemble:

Admission sans maturité: le règlement interne relatif à l'admission à l'Université de Genève de candidats non-porteurs d'un certificat de maturité a été examiné par la Commission avant d'être adopté par le Conseil de l'Université et ratifié par le DIP.

Education permanente: il s'agit d'un vaste domaine auquel le Rectorat, ainsi que cela ressort de son programme et du plan quadriennal, attache la plus grande importance et qui jouit d'une certaine priorité. Dans l'intention de définir une politique globale de l'Education permanente et de promouvoir un certain nombre de réalisations concrètes, un groupe de travail a été mis sur pied.

De l'Université à la vie active: l'enquête réalisée à la demande du rectorat, dans le cadre du Département de sociologie, par une équipe pluridisciplinaire, est en cours d'analyse par la Commission qui devra formuler des recommandations à l'intention des facultés et écoles.

COMMISSION DE L'INFORMATIQUE

La Commission de l'informatique assure les tâches suivantes:

- préparer à l'intention du Rectorat la politique relative au développement informatique de l'Université;
- promouvoir cette politique auprès des diverses instances de l'Etat;
- approuver les projets informatiques des différentes unités de l'Université afin de transmettre les demandes d'équipement au délégué du Département de l'instruction publique à la Commission interdépartementale de l'informatique (CIDI);
- veiller à la bonne gestion du centre de calcul.

Les problèmes touchant le centre de calcul de l'Université sont présentés dans cette brochure dans le rapport d'activité du Centre universitaire d'informatique.

Du 15 mars 1976 au 15 mars 1977, après des études approfondies, la Commission a donné son accord aux acquisitions suivantes:

- un mini-ordinateur Norks Data 10 pour la Section de physique de la matière condensée;
- un écran interactif pour la section de mathématiques;
- un terminal léger pour la Section des sciences de la terre;
- un mini-ordinateur Norks Data 10 pour la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation.

De plus, la Commission a étudié un projet de convention entre l'Hôpital cantonal et l'Université qui permettrait à cette dernière d'avoir accès aux réserves de puissance de calcul nécessaires à la sécurité du système Diogène.

COMMISSION DE RECHERCHE

La Commission de recherche est un organe du Fonds national. Elle est composée d'un représentant par faculté et de deux représentants pour les facultés des sciences et de médecine; elle a pour mission de donner son avis sur trois types de requêtes adressées au Fonds national: les requêtes pour des subsides de recherche, les demandes de chercheurs débutants et les bourses de jeunes chercheurs. Elle ne peut prendre une décision que dans ce dernier cas. Ces bourses sont attribuées pour un an et sont renouvelables.

En ce qui concerne les demandes de crédit pour jeunes chercheurs, la Commission donne un préavis sur les candidatures et la valeur de la requête.

Enfin, pour les subsides de recherche, le rôle de la Commission se limite à fournir une assurance sur les moyens dont dispose le requérant mais ne se prononce pas sur la valeur de la requête.

Cette procédure est propre à Genève; dans d'autres universités, les Commissions de recherche peuvent jouer un rôle différent.

Cette année, 27 bourses ont été accordées, représentant un montant total de Frs. 621.750,—.

Faute de moyens, la Commission s'est vue obligée de refuser un certain nombre de bourses à des candidats dont les qualifications étaient pourtant excellentes.

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'Université, un grand nombre d'assistants, dont le mandat de cinq ans arrivait à échéance, se sont adressés à la Commission.

COMMISSION DES BIBLIOTHÈQUES

Souhaitée depuis de longues années par de nombreuses personnes au sein et hors de l'Université, la Commission des bibliothèques a formellement été constituée peu avant la rédaction du présent rapport. Nos lecteurs trouveront, à la fin de cette brochure, sa composition qui n'est d'ailleurs pas définitive.

Nous reviendrons donc, dans notre prochain rapport annuel, tant sur les buts précis que sur les activités de cette commission. Le rôle essentiel que jouent les bibliothèques dans la vie de toute université a été une nouvelle fois mis en évidence par l'enquête entreprise par le Service de développement que nous avons mentionné ci-dessus.

ACTIVITÉS DIVERSES

Les réalisations de diverses commissions universitaires ayant été ainsi présentées, il convient encore de mentionner brièvement quelques activités du Rectorat qui ne sont pas relatées dans d'autres chapitres de cette brochure.

RÈGLEMENTS

A la suite d'un long travail mené conjointement par le Département de l'instruction publique et l'Université, le Conseil d'Etat a pu adopter et mettre en vigueur, pour le 1^{er} octobre 1976, le Règlement d'application de la Loi sur l'Université et le Règlement interne de l'Université.

Le premier texte a pour objet de régler les relations entre l'administration cantonale et l'Université et de fixer, de manière précise, l'étendue et les limites de l'autonomie académique et des pouvoirs d'autogestion de l'Université; à cet égard, il consacre un état de faits qui résulte des expériences menées au cours de ces dernières années. Ce règlement fixe, en outre, conformément à la loi, les dispositions applicables aux élections des organes de l'Université; celles-ci ont lieu selon le système proportionnel, leurs modalités sont analogues à celles applicables aux élections cantonales pour le Conseil national. Un Règlement d'exécution précise dans ses moindres détails le déroulement des opérations électorales.

Quant au Règlement de l'Université, il définit les voies et moyens du fonctionnement interne de l'Université, en ce qui concerne tant ses structures et sa gestion que l'organisation des études, de l'enseignement et de la recherche. Il contient une innovation importante: la possibilité d'entreprendre des études à l'Université pour des candidats qui ne possèdent pas de diplômes de maturité.

IMMATRICULATION SANS MATURITÉ

Après de longs mois de préparation et de négociations, le Règlement sur l'immatriculation des étudiants non titulaires d'un diplôme de maturité a pu être définitivement mis au point. Il sera appliqué au début de l'année 1977-78.

Cette nouvelle filière doit permettre d'atteindre trois objectifs:

- poursuivre la démocratisation des études,
- développer la formation continue,
- rendre l'Université plus adulte.

Deux modèles ont été élaborés pour l'admission:

- les Facultés des sciences, des lettres, de droit, de théologie et l'Ecole de langue et civilisation françaises feront subir aux candidats un petit nombre d'examens sur les branches en rapport avec les études auxquelles ils se destinent;
- l'admission aux Facultés de psychologie et des sciences de l'éducation, des sciences économiques et sociales et à l'Ecole de traduction et d'interprétation, aura lieu sur dossier.

Chaque faculté ou école crée une Commission d'admission composée d'au moins trois membres du corps enseignant appartenant à ladite faculté ou école. La majorité des membres doit appartenir au corps professoral.

A cause de la réglementation fédérale, les études de médecine et de pharmacie ne sont pas comprises dans cette expérience tandis que l'admission aux études d'architecte demeure réservée en attendant la réorganisation de l'EAUG.

L'innovation dont l'Université de Genève a pris l'initiative suscite certaines réserves dans les milieux universitaires suisses, notamment de la part de la Conférence des recteurs des hautes écoles de Suisse, en particulier de sa Commission des immatriculations.

COLLABORATEURS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

L'application des articles de la Loi sur l'Université limitant à cinq ans la durée du mandat des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche, a continué d'être au centre des préoccupations du Rectorat et de toutes les personnes directement concernées par ce problème.

Devant l'impossibilité de définir à temps une politique cohérente tenant compte aussi bien de la mobilité souhaitable que de la nécessité de disposer d'un personnel jouissant d'une certaine stabilité, il a été décidé de surseoir d'une année à l'application de la loi.

Les facultés et leurs subdivisions ont, durant cette année, fixé leurs priorités et défini, de manière dépersonnalisée, un certain nombre de postes qui pourront être occupés par des chefs de travaux ou chargés de recherche dont le mandat sera prolongé au-delà de cinq ans. Leur nombre avoisine 30% du total des postes. Ensuite, des propositions pour l'occupation d'une partie de ces postes par des chefs de travaux ou des chargés de recherche, dont le mandat arrive à échéance en 1976 et 1977, ont été présentées par les facultés. Elles ont toutes été acceptées par le Département de l'instruction publique.

D'autre part, les mandats de certains collaborateurs, pour la plupart au service de l'Université depuis longtemps, pourront également être prolongés au-delà de cinq ans pour des raisons personnelles.

Enfin, des dispositions permettant de faciliter le reclassement de collaborateurs dont le mandat arrive à échéance et ne sera pas renouvelé sont actuellement à l'étude.

En ce qui concerne les assistants, il convient de mentionner que, en 1976 comme en 1977, le Rectorat a accepté de prolonger exceptionnellement les mandats de certains d'entre eux engagés dans un travail de thèse de doctorat.

Tout récemment une résolution relative à la durée des mandats des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche a été adoptée par le Grand Conseil qui aura, au cours des mois à venir, à examiner un projet de modification des dispositions légales régissant le statut des collaborateurs.

UNIVERSITÉ DU 3^e ÂGE

L'Université du 3^e âge a doublé le cap des 1500 adhérents. L'affluence est telle qu'il n'est plus possible de leur garantir à tous une place à l'auditoire Piaget d'UNI II où se donnent les conférences qui sont réparties en plusieurs sections: médicale, sociale, historique, artistique, littéraire, scientifique et économique. La Radio suisse romande a accepté d'enregistrer et de retransmettre quelques-unes d'entre elles sur le canal 14, le jeudi à 15 heures, dès le 15 novembre 1976.

Au programme des visites commentées figurait notamment: la Collection Amoudruz à Conches, la Station de filtration des eaux, la nouvelle salle romaine et la section de peinture du Musée d'art et d'histoire, le Musée d'ethnographie,

le CEPIA (Centre d'enseignement professionnel pour l'industrie et l'artisanat) au Petit-Lancy, le CERN et le Super-CERN à Meyrin.

Le succès de l'expérience genevoise a suscité un vif intérêt dans d'autres universités suisses. Un projet analogue est à l'étude à l'Université de Lausanne tandis que celle de Neuchâtel prépare deux cours destinés aux personnes du 3^e âge.

RELATIONS AVEC LES INSTITUTS UNIVERSITAIRES

Le Rectorat a assidûment poursuivi pendant l'exercice écoulé l'étude des moyens à mettre en œuvre pour rendre plus féconde encore la collaboration entre l'Université et les instituts universitaires qui sont en relation avec elle. Des projets de convention précisant mieux les modalités de cette coopération ont été élaborés d'un commun accord. Des conventions ont été passées avec l'Institut universitaire de hautes études internationales et l'Institut universitaire d'études du développement. Il faut espérer qu'avant le Dies Academicus d'autres conventions auront pu être signées, en particulier avec le Centre universitaire d'études œcuméniques.

IMMATRICULATIONS

Le nombre des immatriculations nouvelles poursuit sa croissance; en effet, l'Université a admis, à l'automne 1976, 1831 nouveaux étudiants contre 1741 en 1975. Les augmentations les plus importantes apparaissent en Faculté de droit, en Faculté de médecine et en Faculté des lettres. La Faculté de médecine a accueilli 16 étudiants qui n'avaient pu trouver de places d'étude dans les universités de Suisse alémanique; ces étudiants ont toutefois reçu l'assurance de pouvoir poursuivre leurs études dans une université de langue allemande, après la réussite du premier ou du deuxième propédeutique.

Il est intéressant de noter que parmi les 770 étudiants étrangers immatriculés, 220 habitent la Suisse (175 à Genève) et 25 dans les deux départements français frontaliers.

PROBLÈMES DE L'ÉNERGIE

A la suite d'un colloque organisé par l'APUG, le Rectorat a pris la décision de créer un groupe de travail ad hoc réunissant des enseignants de diverses facultés et disciplines. Ce groupe a reçu pour mandat de favoriser par tous les moyens disponibles une réflexion approfondie sur les problèmes de l'énergie et de veiller à ce qu'ils occupent, dans l'enseignement et la recherche, la place qui leur revient.

ADMINISTRATION UNIVERSITAIRE

De nos jours, il est de bon ton de critiquer les fonctionnaires et employés de l'Etat, de mettre en cause l'administration en général, de parler de gaspillage, d'incompétence et d'absentéisme. La situation économique que nous vivons et les difficultés qui en découlent notamment pour le secteur privé rendent ces critiques d'autant plus vives.

L'administration universitaire n'a pas été épargnée par ce climat qui pèse sur chacun des membres du personnel de notre institution. La mission qui incombe à l'administration universitaire n'est déjà guère facile. Elle se doit de répondre aux exigences de l'administration cantonale qui demande que les procédures soient appliquées avec toute la rigueur nécessaire, et cela à une institution qui, par vocation, vit un concept différent d'une administration traditionnelle.

Le corps professoral ne comprend pas toujours les procédures édictées par l'administration universitaire, normes imposées par les corps constitués de l'Etat. L'administration tente de les adapter à l'Université afin d'éviter d'entraver au maximum le bon fonctionnement de l'enseignement et de la recherche, sans toutefois toujours y parvenir. Ainsi, prise entre deux entités, l'administration universitaire doit faire constamment preuve d'imagination et d'efficacité afin d'être en mesure de répondre à une multitude de situations toujours nouvelles, ce qui a pour avantage de motiver les cadres et le personnel.

C'est dans ce contexte que l'administration universitaire a assuré le soutien logistique des très nombreuses activités universitaires, qui se sont multipliées à un rythme important avec l'application de la Loi sur l'Université, avec l'introduction de la participation, la création de nombreuses commissions et groupes de travail, la volonté d'assurer la politique d'ouverture de l'Université vers la Cité, avec l'obligation de répondre à de nouvelles entraves administratives, telles par exemple celles relatives aux personnes étrangères.

Elle s'est souciée de répondre au mieux à toutes les tâches confiées, et cela à tous les niveaux, que ce soit dans les facultés et écoles ou au sein de l'administration centrale.

CONCLUSIONS

Relisant les pages précédentes, nous constatons de nombreuses lacunes dans ce rapport. Il aurait fallu parler de la laborieuse élaboration du statut des membres du corps enseignant, des activités très positives du groupe de travail « Education permanente », de la renaissance d'une organisation estudiantine plus structurée et plus dynamique, des aléas de nos projets relatifs au développement à long terme de l'Université, des élections universitaires qui se sont déroulées les 14 et 15 février 1977, de notre collaboration avec l'Ecole supérieure des arts visuels, de notre coopération aux divers organismes responsables de la politique universitaire suisse, etc., etc. Autant de problèmes qui se sont posés au Rectorat et qu'il s'est efforcé de résoudre en étroite collaboration avec le Collège des recteurs et doyens et le Conseil de l'Université.

Le Rectorat tient à réitérer ici l'expression de sa gratitude au professeur Albert-E. Renold qui a demandé à être déchargé de ses responsabilités de vice-recteur le 15 janvier 1977. Il a été remplacé par le professeur Jean Posternak qui a immédiatement mis au service de l'Université sa vaste connaissance des problèmes universitaires et son infatigable enthousiasme.

Avril 1977